

- 1^o Demander s'il n'est pas utile de faire prouver par un ~~rapport~~ rapport d'expert que le vivier est en très bon état dans son état primitif et de solidité,
- 2^o prouver par témoins que jamais il n'y eut de rigole pour prendre le trop plein du vivier
- 3^o prouver aussi par témoins que la nouvelle rigole faite par Nicolas porta un préjudice considérable attendu qu'il la approfondit de vingt centimètres et que si vivier ne peut plus faire arroser son pré dans les rigoles qui était auparavant,
- 4^o Nicolas s'est permis ^{aux} de mettre des pierres sur les bornes aggravant la partie de vivier
- 5^o Le garde champêtre a vu le bon état du vivier et qu'il existe auparavant, mais il cherche à dire le contraire